



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 83-2023

Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 32

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt et un septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Julien LEFEVRE, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sara FERAUD à Laurence BEATRIX, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Valérie DIOT à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Thierry JOSSE, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE

Absents : Justine PIQUOT

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

### Objet :

#### DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

### Exposé des motifs :

Considérant que le budget primitif est voté par chapitre, la décision modificative est proposée au niveau du chapitre tel que définis par l'article D. 2311-4 du CGCT.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'adoption des décisions modificatives proposées en annexe concernant le budget annexe service de l'eau.

### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D 2311-4 ;

Vu la délibération n°24-2023 portant validation du budget primitif 2023 pour le budget annexe de l'eau

Vu la délibération n°57-2023 portant décision modificative n°1 pour le budget annexe de l'eau

Vu les instructions budgétaires et comptable M49

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter** la décision modificative n°2 pour le budget annexe de l'eau, conformément à l'annexe jointe à la délibération.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 22/09/2023,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



## ANNEXE 1

Budget annexe – Service de l'eau.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget 2023	Décision modificative	Budget 2023
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	928 815,27 €		928 815,27 €
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	308 658,00 €		308 658,00 €
CHAPITRE 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	300 000,00 €		300 000,00 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €	24 248,12 €	26 248,12 €
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	36 143,68 €		36 143,68 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 250,00 €		50 250,00 €
CHAPITRE 68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS...	55 000,00 €	-24 248,12 €	30 751,88 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		1 680 866,95 €	0,00 €	1 680 866,95 €
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	382 164,38 €		382 164,38 €
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 004,67 €		219 004,67 €
<b>TOTAL DEPENSES ORDRES</b>		601 169,05 €	0,00 €	601 169,05 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		2 282 036,00 €	0,00 €	2 282 036,00 €